

ENERGIE : le Conseil d'État annule l'annulation du permis de construire du parc éolien de Chaleins

Le Conseil d'État vient de se prononcer en annulant l'annulation du permis de construire du parc éolien de Chaleins (Ain), qui avait été décidée par la cour administrative d'appel de Lyon. Ce projet, qui prévoit cinq aérogénérateurs et un poste de livraison, est porté par la société [FERME EOLIENNE DE CHALEINS](#) (siège social à Montpellier/Hérault).